

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six le 25 (vingt-cinq) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 19 (dix-neuf) juin 2026** conformément aux articles L. 2122-8, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Madame Nathalie JAQUEMET, Maire.

Etaient Présents :
Mme JAQUEMET,
Maire,

Mmes GUENEGAN, DAGUZAN, ROUAIX, BUNOUF
MM. WATTELLE, AUGIER, PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes FRANCOIS, AUDOUZE, BUCHON, DI SIMONE, GRICOURT, LE GRAND, FOUQUE,
LEVEL, SEHRBROCK
MM SAZDOVITCH, BERNARD, FRENOT, GIANNESINI, MEZURE, VOELKSEN, MALE,
PIOT, BRUGEILLES
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M HUA donne pouvoir à M WATTELLE
Mme FELGERES donne pouvoir à M PIOT

M DIOT a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-45 : TARIFICATION DE LA GARDERIE DU MATIN A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025-28 du Conseil Municipal du 19 juin 2025, fixant en dernier lieu la tarification de la garderie du matin,

Considérant qu'il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % aux tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2026/2027. Les tarifs ainsi revalorisés sont arrondis au multiple de 0.05€ immédiatement supérieur

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse et Sport qui s'est réunie le 11 juin 2026,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte pour l'année scolaire 2026/2027 à partir du 1^{er} septembre 2026, la tarification suivante pour la garderie du matin ainsi qu'il suit :

TARIF GARDERIE DU MATIN	Tarif 2025-2026	Tarif 2026-2027
Forfait journalier	2.32€	2.40€

Le Maire,

Nathalie JAQUEMET